

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 015-2018
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.44

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 16

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Chancellerie d'Etat
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Adapter les cercles électoraux pour les élections au Conseil du Jura bernois

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la possibilité d'effectuer l'élection au Conseil du Jura bernois avec un seul cercle électoral.

Développement :

Les élections au Conseil du Jura bernois ont lieu tous les quatre ans en même temps que celles au Grand Conseil bernois. Or, contrairement aux élections au Grand Conseil où le cercle électoral correspond à la région administrative du Jura bernois, le Jura bernois est partagé en trois cercles électoraux correspondant aux anciens districts pour les élections au Conseil du Jura bernois.

Les anciens districts étaient encore bien présents dans les esprits lors de la création du Conseil du Jura bernois il y a plus de douze ans et le souci de voir chaque ancien district justement représenté important.

Aujourd'hui, la situation est différente, la population s'est habituée à n'être qu'une région administrative, le Conseil du Jura bernois a pris son rythme de croisière et le risque de voir une partie du Jura bernois mal représentée paraît très ténue. D'autre part, la ville de Moutier a décidé de quitter le canton de Berne pour rejoindre celui du Jura et le district de Moutier sera amputé de son chef-lieu.

L'existence de cercles électoraux différents pour deux élections qui ont lieu en même temps est difficile à comprendre pour les électeurs et donne lieu à de la confusion.

Destinataire

- Grand Conseil